



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises**

SDPAGC/BASEP
DGSCGC/N° 10
Affaire suivie par : Marie Pia JUNGBLUTH
Tél. : 01 86 21 63 58
Mèl : dgscgc-saip@interieur.gouv.fr

Paris, le

21 FEV. 2024

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

à

Mesdames et messieurs les préfets des zones de défense et de sécurité
Mesdames et messieurs les préfets de département

Objet : report de l'essai mensuel du mercredi 1^{er} mai 2024

P.J. : Arrêté du 23 mars 2007

L'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal d'alerte prévoit que « *les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels (sirènes relevant de l'Etat, des communes et des établissements industriels autres que les aménagements hydrauliques) le premier mercredi de chaque mois* ».

Le premier mercredi du mois de mai 2024 est férié (1^{er} mai), tout comme l'est également le second, ce qui ne permet pas le report habituel d'une semaine de l'essai mensuel.

Ainsi dans ce contexte particulier, est décidé de **réaliser le test des sirènes le jeudi 2 mai 2024, aux horaires habituels.**

Je vous remercie de bien vouloir en informer les communes et industriels concernés par ce test de bon fonctionnement du matériel, ainsi que de prévoir une communication auprès de la population.

**Pour le Ministre et par délégation,
Le directeur général de la Sécurité civile
et de la gestion des crises**

Julien MARION